

mandataire à traiter à des conditions autres que celles consenties par le mandat, entraîne, d'après le principe général des art. 1109 et 1110 du Code Napoléon, la nullité de la convention; tel est le cas où l'avis transmis par le télégraphe à un mandataire pour l'indication du prix auquel il peut vendre lui a été inexactement traduit par les agents de l'administration des lignes télégraphiques. Et si de ce fait il est résulté un dommage, la responsabilité ne pourrait en retomber que sur les agents de l'administration des télégraphes, s'ils n'avaient pas été déclarés irresponsables par la loi.

Voici en quels termes, à l'occasion de son programme des prix pour 1860, la Société industrielle de Mulhouse est appréciée par un journal de Rouen, le *Nouvelliste* :

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE.

Si Rouen est en ce moment le Musée de l'industrie française, Mulhouse en est l'Académie.

La Société industrielle de cette ville ne se borne pas à organiser des expositions régionales, elle ouvre aussi des concours théoriques et stimule par des récompenses nombreuses le zèle des inventeurs. Le programme des prix proposé par la Société industrielle de Mulhouse n'est pas un simple catalogue; c'est une véritable enquête sur toutes les applications des arts chimiques et des arts mécaniques susceptibles de perfectionnement, et qui pour la plupart intéressent notre région industrielle aussi bien que celle de Mulhouse.

Il semble que la fabrication des toiles peintes ait atteint, à Mulhouse, la perfection dans les procédés; mais le génie industriel trouve toujours matière à s'exercer. Quand il ne se livre pas à de nouvelles recherches, il se recueille et constate ses progrès par des études rétrospectives et des mémoires scientifiques. La Société industrielle ne pose pas seulement des problèmes chimiques et mécaniques; elle demande aussi des théorèmes. Elle s'adresse aux savants, aux hommes d'étude, aussi bien qu'aux praticiens, et c'est là le côté élevé de sa mission. Elle admet à concourir les étrangers aussi bien que les nationaux, et n'exclut du concours que ses propres membres. Elle n'hésite pas, quand les circonstances l'exigent, à envoyer des commissions sur les lieux mêmes, pour examiner les machines ou les procédés qui ne peuvent être l'objet d'un déplacement; enfin, si une question n'est pas complètement résolue, elle n'en accorde pas moins, à titre d'encouragement, une partie plus ou moins élevée des prix offerts.

Ce sont là des mesures éclairées, libérales, et qui nous autorisent à appliquer le titre d'Académie industrielle à la Société de Mulhouse. Elle ne se borne pas, en effet, à provoquer des améliorations pratiques sur les divers procédés de blanchiment, de teinture, de savonnage et de fabrication des tissus; elle demande, par exemple, une théorie de la fabrication du rouge d'Andrinople, à compagnie d'un précis historique sur l'introduction de ce genre de teinture en France; une théorie du coton impropre aux couleurs, désigné sous le nom de *coton mort*; une analyse chimique du *lokou* ou vert de Chine et des applications nouvelles de l'*ozone*, de la lumière et de l'électricité à l'industrie des toiles peintes. Chacune des questions du programme est accompagnée d'un commentaire explicatif qui indique aux concurrents le point de départ de la question et les précédents qui peuvent aider à la résoudre. Ainsi, dans la section des arts mécaniques, en proposant une mé-

daille d'or pour un mémoire sur la flature de coton, le programme trace le plan de ce travail.

Les récompenses de la Société industrielle de Mulhouse sont dignes de son programme. Elles ne se bornent pas à de simples médailles d'or ou d'argent, et à des mentions honorables. Plusieurs primes en argent atteignent un chiffre assez élevé pour stimuler le zèle des savants et l'émulation des inventeurs. Un prix de 6,000 francs, outre une médaille d'or, a été offert par M. Emile Dollfus, à l'auteur de la découverte, invention ou application, qui, dans une période de dix ans, aura été la plus utile à une des grandes industries exploitées dans le département du Haut-Rhin. Un autre prix est offert pour une substance pouvant remplacer sous tous les rapports l'albumine sèche des œufs, dans l'impression des couleurs sur les tissus, et présentant une économie de 25 % sur le prix de l'albumine. Ce prix est de 17,500 fr.

Nous avons dit, dans ces derniers temps, que l'empereur du Maroc avait aboli les divers monopoles qui existaient sur les articles d'exportation les plus avantageux de l'empire.

Le consul général de Belgique au Maroc, M. Babin, vient d'adresser à ses nationaux et aux protégés de la Belgique, une circulaire dont voici les principales dispositions :

« La prohibition de sortie des laines vient d'être levée pour un an, le sultan Mohammed se réservant de rétablir, s'il y a lieu, à l'expiration de ce terme, la mesure décrétée par son prédécesseur.

« Le nouveau décret ne recevra son exécution que dans vingt jours, ce délai étant nécessaire pour transmettre les ordres du sultan aux administrateurs des douanes dans les ports de la côte occidentale.

« Le monopole dont les peaux étaient l'objet, sous le règne précédent, vient aussi d'être aboli.

« Il va sans dire que ces avantages, qui doivent profiter au commerce de toutes les nations, sont indépendants de la guerre actuelle.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 15 au 21 novembre 1859 inclus, 16 garçons, 25 filles.

MARIAGES.

Du 15 novembre. -- Entre Charles-Auguste Vergin, dessinateur, et Philomène Lonclé, sans profession. -- Louis-Corneille Taillien, ouvrier brossier, et Marie-Françoise Claus, couturière.

Du 16. -- Entre Pierre-Joseph Olbecque, journalier, et Rosalie-Joseph Delecluse, journalière. -- Pierre Pollet, boulanger, et Virginie Baumont, marchande boulangère.

Du 21. -- Entre Cassimir Vandesteene, tisserand, et Marie-Thérèse Doorn, journalière. -- Auguste-Florentin Houzet, fleur, et Angélique Pollet, journalière. -- Henri-Charles-Léopold Pabusson, relieur de livres, et Magdelaine-Ferdinand Duruelle, journalière. -- Augustin-Joseph Bousset, fleur, et Céline-Flavie Delporte, bobineuse. -- Henri-Désiré Laurent, coiffeur, et Angélique Lhenneux, couturière. -- Auguste Beernaert, tisserand, et Léonie Basson, journalière. -- Jean-Louis Decraene, tisserand, et Emélie Delecluse, journalière. -- François-Joseph Lehenbre, ouvrier apprêteur, et Julie-Joseph Pennequin, dévideuse. -- Louis-Henri-Joseph Leveugle, ouvrier en toile, et Henriette Rachez, bobineuse. -- Jules-Gézar Carrette, scieur de long, et Marie-Rosalie Bajardim, tisserande. -- Julien-Joseph Prévost, ouvrier apprêteur, et Sophie-Joseph Tillies, journalière. -- Ivo Vermeersch, journalier, et Clémentine-Adèle Stichebant, journalière. -- Victor-

Joseph Decrème, tisserand, et Clémentine-Rosine-Joseph Dubois, journalière. -- Pierre Briessens, menuisier, et Rosalie Popelier, journalière. -- Pierre-Joseph Mangin, fleur, et Rosalie Bohez, journalière. -- Jean-Baptiste-Joseph Grandart, tisserand, et Marie-Augustine Noelin, journalière. -- Jean-Baptiste Langbeen, ouvrier tonnelier, et Florentine-Joseph Hauwel, journalière. -- Albert Allegaert, ouvrier teinturier, et Amélie-Rosalie Haelvoet, tisserande. -- Pierre-Henri Verschoore, maréchal-ferrant, et Clémence Gaeremynck, couturière. -- Brunon Vandorslaere, tisserand, et Eugénie Dehue, tisserande. -- Michel François, tisserand, et Virginie-Thérèse Toussein, dentelière. -- Alfred-Charles-Louis Delannoy, marchand saigneur, et Sidorie-Delecroix, sans profession. -- Louis Verstraete, tisserand, et Natalie Delaere, journalière. -- Achille-Désiré Lefebvre, flateur, et Camille-Mélanie-Louise Defrenne, sans profession.

DÉCÈS.

Du 15 novembre. -- Adélaïde Debaille, 18 ans, journalière, célibataire, hôpital.

Du 16. -- Amélie Devos, 64 ans, ménagère, veuve d'Emmanuel Everard, rue des Ecorcheurs. -- Charles-Cyrille Lecomet, 33 ans, fleur, époux d'Amélie-Joseph Lernste, hôpital.

Du 17. -- Napoléon Michel, 22 ans, contre-maître de tissage, célibataire, rue du Nouveau-Monde.

Du 18. -- Jules-Hubert-Charles Dubart, 29 ans, ouvrier teinturier, célibataire, hôpital.

Du 20. -- Henriette-Joseph Strienne, 45 ans, ménagère, veuve de Jean-Baptiste-Joseph Deswinaux, rue de l'Empereur.

Plus 9 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

La superficie actuelle de Paris est de 3288 hectares. Lorsque les limites de la capitale seront portées jusqu'au pied de l'enceinte fortifiée, elle sera de 7088 hectares. Le pourtour de Paris agrandi aura 40 kilomètres. L'enceinte continuée est percée de cent entrées. La plus grande longueur de Paris sera du Point-du-Jour, près d'Anteuil, au pont de Flandres, au nord de La Villette. La traversée de Gentilly à Montmartre est de 10 kilomètres.

Les travaux qui s'exécutent à Paris au canal St-Martin, dont le lit est mis à sec sur une certaine étendue, viennent d'amener une découverte qui nécessite les investigations de la justice.

Il y a quelques jours, un sieur X..., ancien courrier de la maille, vivant, depuis plusieurs années, retiré à Montmartre, se dit après avoir exprimé l'intention de porter une certaine somme à son frère, qui habite la capitale et s'occupe d'y faire exécuter des constructions, dans lequel le sieur X... était de moitié. A partir de ce moment, on cessa de voir ce dernier, qui n'avait pas paru chez son frère, et toutes les recherches faites pour savoir ce qu'il était devenu, n'avaient en aucun résultat. Le corps de l'ancien courrier a été retrouvé dans la vase du canal Saint-Martin. Il était haïllonné, ce qui semble indiquer qu'un crime a été commis sur sa personne. Comme nous l'avons dit plus haut, la justice a commencé une information.

Le *Journal du Loiret* dit que Corbière, l'évadé, n'a pas encore été arrêté, mais que sa piste est suivie.

Mercredi dernier, dans la soirée, Corbière a été vu au hameau des Bordes, dans la commune de Bougy. Vers cinq heures et demie du soir, un inconnu se présenta devant un laboureur des Bordes, M. Soubieux, qui était occupé à battre le blé dans sa grange longeant la route.

« Voulez-vous m'acheter ces cordes à lessive? » dit cet inconnu, qui n'était autre que Corbière. « Non, lui fut-il répondu. -- Je vois bien que

vous n'avez pas pitié des malheureux, dit Corbière, qui jeta les cordes par terre en ajoutant: Tenez, prenez-les, si vous voulez. M. Soubieux lui remit alors cinquante centimes.

Corbière sortit de la grange et continua son chemin.

Un instant auparavant, il était allé dans une maison voisine demander un morceau de pain. Il paraissait harassé de fatigue, abattu.

Son costume est bien reconnaissable: il est coiffé d'un bonnet gris et porte sur ses épaules une couverture grise, pantalon de même couleur. Pour ne pas laisser voir son veston rouge, il a passé sa chemise par dessus.

Il demande la charité sur sa route. C'est ainsi qu'il s'est présenté chez M. Berteau, maire de Bougy, demandant à coucher. Sa mauvaise mine effraya Mme Berteau, et il lui fut répondu par un refus. Il passa ensuite, mais sans s'y arrêter, devant l'auberge de M. Besnard, auquel il a volé autrefois une voiture, vol qui figure parmi les chefs d'accusation pour lesquels il fut traduit devant la cour d'assises.

On pense, ajoute ce journal, que Corbière aura pu gagner les environs d'Etampes.

Les cordes qu'il avait vendues à M. Soubieux ont été saisies par la gendarmerie et envoyées à la maison d'arrêt d'Orléans, où elles ont été immédiatement reconnues pour être celles du séchoir de la prison. Corbière avait soustrait là plusieurs cordes pour les besoins de son évadement.

On lit dans la *Meuse*, journal belge :

Vendredi dernier a été un jour faste dans les annales de la tanderie aux filets, chasse si populaire et en si grand honneur dans notre pays. Les oiseaux qui exécutent en ce moment leur grande migration du nord au sud ont passé dans notre zone en masses si nombreuses, qu'on ne se souvient guère en avoir vu de telles bandes dans notre pays. Le ciel était sillonné de troupes innombrables appartenant aux diverses espèces qui exécutent leur passage vers la fin d'octobre.

Les alouettes, les pinsons, les bruants, les verdiers, et jusqu'à des oiseaux presque inconnus dans nos plaines et nos montagnes, ont été pris par les tendeurs, dont les nappes perfides dressent tant de pièges aux pauvres émigrants sur les bords de la Meuse et sur les plateaux élevés du Goudroz et de la Hesbaye. Un seul tendeur a pris ce jour-là jusqu'à quatre-vingts douzaines d'alouettes, plus d'un millier de ces oiseaux.

A ce propos, il est intéressant de rappeler les lois de la nature auxquelles obéissent les émigrants volatiles. Elles expliquent comment certains pays jouissent quelquefois de *passes* tout à fait exceptionnelles. A l'arrière-saison le grand nombre d'oiseaux qui nichent dans les contrées du nord, dont le calme et les profondeurs forêts sont si propices à la reproduction, se trouvent pour ainsi dire forcés d'émigrer pour chercher une pâture que les froids et la neige leur ôtent dans ces pays. Ils se réunissent en classes de même espèce et commencent leurs longs voyages.

Les insectivores partent les premiers, l'hiver faisant disparaître les vermineux et mouches qui servent à les subvenir; les carnivores suivent, puis viennent les buses, les échassiers, et enfin les palmipèdes dont la nourriture résiste plus longtemps aux intempéries de la saison. Ces volatiles exécutent leurs migrations en droite ligne, mais il arrive souvent que, par des causes imprévues, ils sont obligés de dévier et d'exécuter leurs marches par des zones exceptionnelles; d'autres fois, ballottés en mer par les tempêtes, toutes les bandes sont poussées pêle-mêle vers une même

monseigneur. -- « Non, c'est impossible! où donc as-tu fait si longue halte? -- Je me suis arrêté à l'église, où m'envoyait la noble dame, et j'ai prié pour elle et pour vous quatre fois le rosaire. »

La surprise du comte est extrême. Une vague terreur s'est emparée de lui; les soupçons l'assaillent de tous côtés. « Re lis-moi vite, enfant, ce qu'ont répondu les gens de la forge. -- « Ils m'ont répondu, en me montrant du doigt le brasier: Oui, la besogne est expédiée. Et ils ont ajouté ces mots, dont le sens m'est caché: Le maître sera content de nous. »

« Et Robert... qu'est devenu Robert?.. demande le comte avec angoisse; je l'avais envoyé au bois.... -- « Je n'ai aperçu Robert ni de près ni de loin, ni dans les champs, ni dans les bois. -- Et le comte éperdu s'écrie: « Le ciel l'a voulu! »

Puis, il accable l'enfant de ses bontés, comme jamais encore il n'avait fait, et le conduit par la main chez la coutesse, de surprise toute saisie. « Cet enfant est un ange, lui dit-il, et j'ai failli lui ravir la vie; gardez-le, madame, il est sous l'égide de Dieu! »

PAUL BARET.

SINGULIERS EFFETS DE LA CIGUE

Un événement des plus singuliers a égayé, l'un de ces jours derniers, une partie des habitants de la ville d'Aubus, dans le département du Var. Un honnête cultivateur qui venait de consommer en famille un modeste repas, dont la pièce principale consistait en une large omelette

aux herbes, éprouva une certaine incommodité qui le détermina à se rendre dans un café pour y prendre une consommation. A peine avait-il absorbé un petit verre, que notre homme sent à son malaise succéder une jovialité complète. Bientôt les discours les plus extraordinaires, des gestes excentriques manifestent l'état de son être aux yeux des spectateurs étonnés ce voir un homme, ordinairement sobre et paisible, se livrer à des extravagances qui finissent par une danse des plus folles, exécutée avec tout le grotesque dont le personnage était capable.

Un médecin, appelé aussitôt par les témoins de cette scène inattendue, veut constater l'état de maladie; mais celui-ci ne lui en donne pas le temps et se dirige vers sa maison en inventant les poses et les pas les plus risqués. Il passe dans cet état au milieu des rues, dont les habitants le contemplant avec des sentiments d'étonnement et de pitié. Nul doute que le pauvre homme n'ait perdu la raison.

Pendant que cet honnête père de famille se livrait ainsi en spectacle à ses compatriotes, sans avoir le sentiment de ce qu'il faisait, sa maison n'était pas dans un moindre état de surexcitation. En effet, à peine le docteur de la localité eut-il pénétré, à la suite du paysan, dans son domicile, qu'un étrange spectacle s'offrit à ses regards.

La mère de famille, femme d'un âge respectable, les filles, les jeunes garçons, tous, les regards et les gestes animés, se livraient à une danse désordonnée que n'interrompait pas la venue du grave docteur, ni des nombreux témoins que les excentricités du chef de la famille avaient entraînés après lui. Vous eussiez dit les pensionnaires d'une maison de fous laissés en

liberté; ou plutôt les effets du hachisch ou de l'opium sur des cerveaux chinois.

Cette dernière supposition se serait rapprochée de la réalité. Surpris de voir cette folie épidémique et subite se résolvant par les mêmes symptômes, le docteur cherché à en pénétrer la cause. Mais comment tirer quelque éclairissement de ces têtes troublées, qui ne répondent à ses questions que par les gestes les moins respectueux et par des polkas fabuleuses?

Profitant néanmoins du moment où, accablés de lassitude à la suite de leur ronde échevillée, les acteurs paraissent un peu plus calmes, le docteur parvient à en tirer quelque lumière. Il comprend, à travers mille réponses incohérentes, que l'omelette, base de leur dernier repas, était composée d'herbes parmi lesquelles se trouvait de la ciguë. L'examen attentif des restes de ce mets prouva que cette plante y était entrée en trop grande quantité et avait produit les effets que nous venons de décrire. Des remèdes immédiatement appliqués firent peu à peu disparaître les singuliers symptômes qui se manifestaient chez les membres de cette honnête famille, et après une nuit de soins et de repos, ils ont repris l'entier usage de leur raison, sans éprouver d'autre mal qu'une grande fatigue, suite des exercices violents auxquels ils s'étaient livrés.

DANGERS DE L'IVROGNERIE.

Le sieur Charles F..., savant distingué, attaché à la direction d'une manufacture de produits chimiques située à La Briche, près Saint-

Denis, s'était adonné à un défaut qui dépravait ses belles qualités. Il faisait abus des liqueurs fortes, et souvent appesanti par l'ivresse, il passait la nuit hors de son domicile, dormant dans la campagne où parfois il était dévalisé pendant son sommeil par des voleurs dits *au poirier*.

L'autre jour, Charles F... s'était rendu à Paris pour affaires de commerce. Après son dîner, il fit différentes stations chez les distillateurs, et bientôt, ayant perdu le fil de ses idées, il se dirigea, sans trop savoir où il allait, vers la barrière Montparnasse. Il se coucha sur l'herbe dans les terrains vagues qui se trouvent de ce côté et ne tarda pas à s'assoupir.

S'étant réveillé avec une soif ardente, il s'imagina qu'il avait acheté du kirsch, et, parmi les différents flacons dont il était toujours pourvu, il en prit un qui lui sembla contenir cette liqueur. Il le vida d'un seul trait dans son gosier. Or, ce flacon renfermait de l'acide sulfurique, qui ne tarda pas à lui tordre les entrailles.

Les cris qu'il jeta furent entendus d'une ronde de sûreté. On le transporta dans une maison voisine où des secours lui furent donnés. Malgré ses souffrances, il reprit assez de sang-froid pour raconter de quelle manière les choses s'étaient passées, et il expira en maudissant la funeste passion dont sa mort lui semblait un juste châtement.

ERRATUM.

On lisait dans un journal du midi de la France sous ce titre, en grosses capitales: *Variété. -- De l'influence de la littérature sur les mœurs.* L'article ne paraissait pas suffisamment justifier ce titre. Le lendemain, un *erratum* du journal apprit, en effet, qu'il fallait lire *mœurs* et non *mornes*.